



Le Maire

DP/SB

Patrick Ollier

Madame,

Philippe

Monsieur,

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de notre ville a récemment été l'objet d'une opération de déstabilisation que je déplore. Je souhaitais vous redire combien j'ai été choqué par les affirmations et informations dénouées de tout fondement qui ont circulé sur les réseaux sociaux autour de l'avenir du Conservatoire. Il n'a jamais été dans mes intentions de supprimer l'enseignement de quelque instrument ni de mettre à mal le cursus pédagogique du CRR. Il n'a pas davantage été envisagé de supprimer les CHAM ou les CHAD, ni d'interrompre les contrats des 42 professeurs non titulaires, pas plus qu'il n'a été envisagé de perdre le label CRR, comme cela a été écrit dans une pétition.

C'est pourquoi, je souhaite une nouvelle fois revenir sur les mesures que j'ai présentées et réaffirmer mon attachement et celui de la municipalité à cet établissement d'excellence qu'est le CRR de Rueil-Malmaison.

L'État, qui augmente les charges imposées à notre ville et diminue les dotations de fonctionnement, nous oblige à faire des économies dans tous les services. Le Conservatoire échappe d'autant moins à la règle qu'un récent audit de la chambre régionale des comptes a pointé des coûts de fonctionnement du conservatoire, trop élevés pour une ville de notre dimension.

Les économies trouvées ne mettent aucunement en péril l'avenir de notre conservatoire.

— J'ai rejeté le premier plan d'économies de **800 000 €** et 304 heures d'enseignement supprimées initialement proposé par la Direction des finances de la mairie.

Plusieurs réunions se sont déroulées dans un esprit très constructif avec les professeurs et les représentants des élèves pour trouver une solution acceptable.

— A l'issue de cette phase de concertation, j'ai demandé à l'équipe en charge du dossier de travailler sur une nouvelle proposition sur la base d'une enveloppe d'économies globale de **380 000 €** et de diminuer l'impact social des mesures prises en préservant le cursus dans son intégralité, y compris les cycles spécialisé et perfectionnement et in fine, le label du CRR.

Ces mesures sont les suivantes :

- Diminution de 108 heures d'enseignement sur les 1346
- 2 suppressions de poste de non titulaires dont un à temps partiel (6 heures)
- 26 réductions d'horaires sur des contrats existant

Concernant le dernier point, à savoir les réductions d'horaires, j'ai laissé à l'équipe le soin d'examiner chaque situation, avec les professeurs concernés pour éventuellement, quand cela est possible, ventiler certaines heures dans le respect du volume global de diminution, soit 108 heures.

Je remercie le comité des professeurs. Ils ont grandement contribué à éclairer les débats dans un souci d'équité vis-à-vis du corps professoral. J'ai pu apprécier également l'attachement de tous à la préservation d'un enseignement de haut niveau.

Les décisions prises ont été difficiles mais je crois fermement qu'elles peuvent être également le point de départ d'un nouveau projet et de recherche d'opportunités : partenariats, coopérations sont autant de sujets qu'il conviendra de mettre en œuvre dès l'arrivée du nouveau directeur dont la mission sera de conduire cette mutation aujourd'hui nécessaire.

Le Conservatoire fait partie d'un ensemble d'établissements culturels municipaux et constitue 40 % du budget consacré par la ville à la Culture et à son accès par le plus grand nombre de Rueillois.

Je vous prie de croire, *dieu* Madame, *llor* Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Répon cordialement à vous


Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

À l'Attention des parents d'élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional